

# Mesures de protection contre les crues et de revitalisation

STEP SEDE – Assemblée communale de Courroux

- Présentation du projet
- Situation actuelle
- Le Plan spécial “Birse STEP SEDE”

## Introduction

### Rendre les eaux saines

- c'est le rôle du SEDE
  - 15 communes
  - 38 000 habitants

### Éviter l'inondation de la STEP

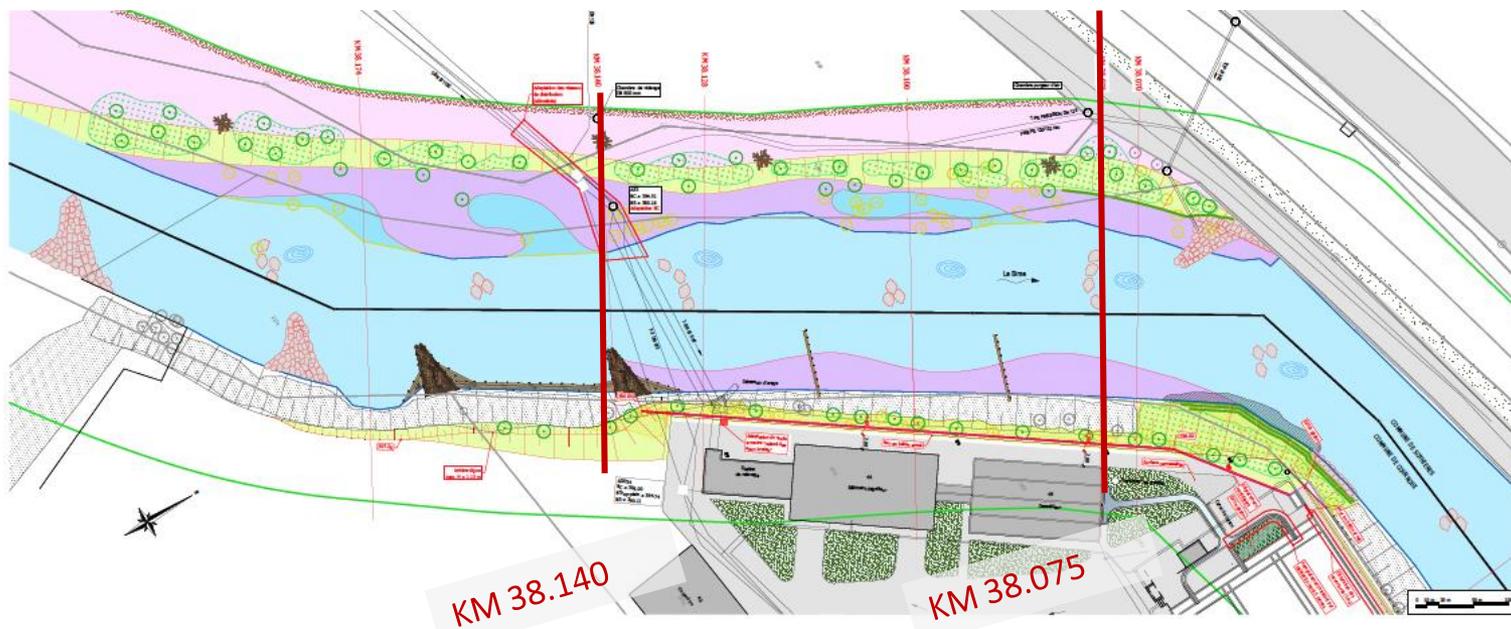
- dommages aux biens et aux personnes
  - CHF 10 - 20 millions
- pollution
  - protéger les eaux, pas le contraire

### Réaménager la Birse

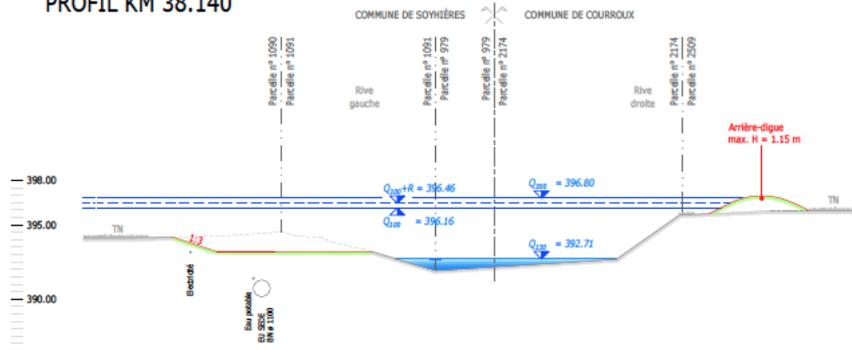
- lutter contre les débordements
- protéger la nature et son environnement
- promouvoir sa biodiversité
- conduire la réalisation avec soin



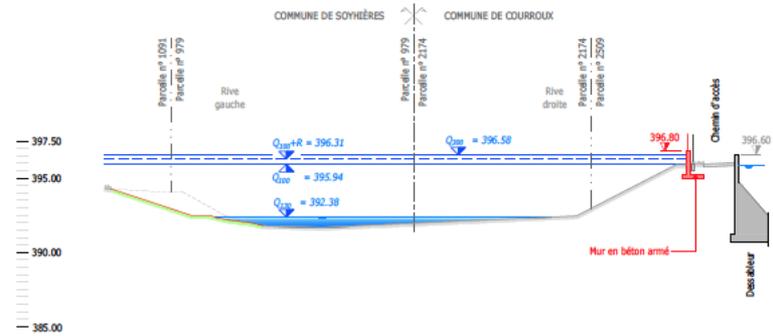
# Partie amont



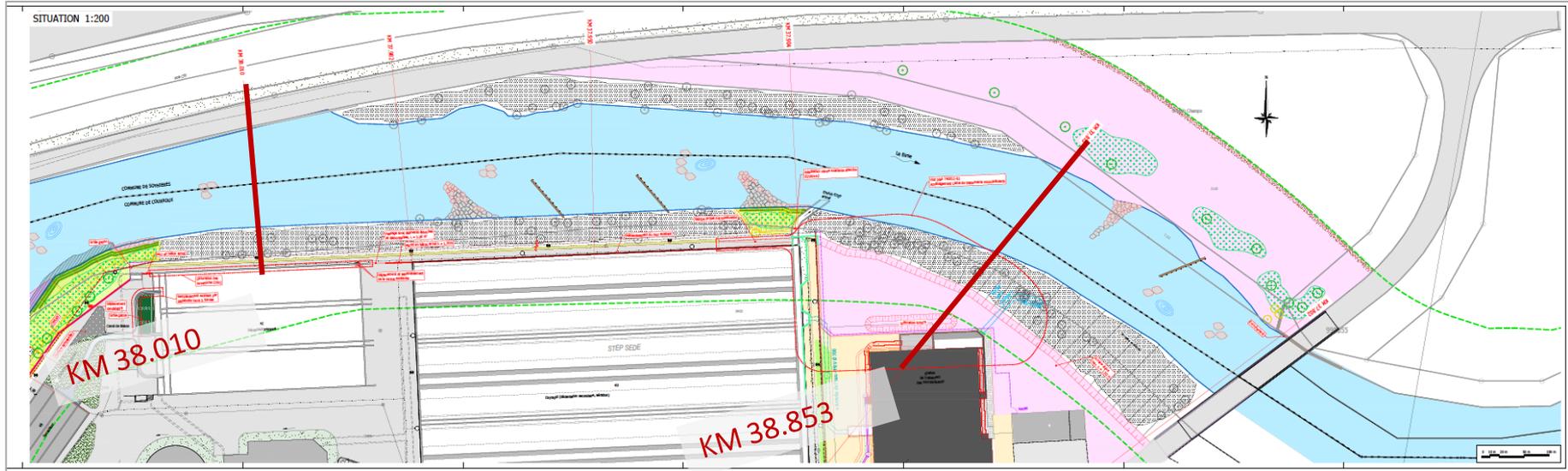
PROFIL KM 38.140



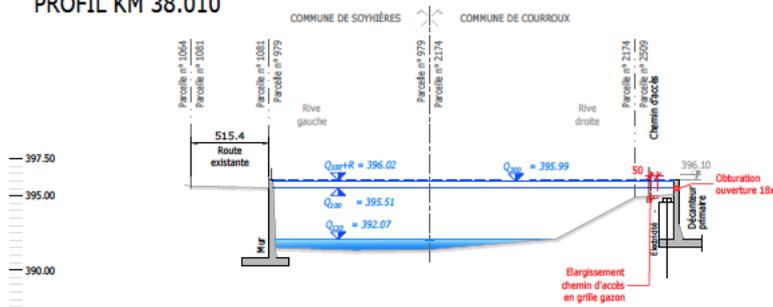
PROFIL KM 38.075



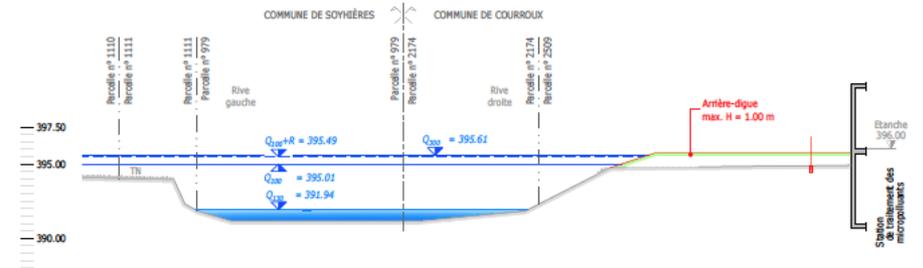
# Partie aval



PROFIL KM 38.010



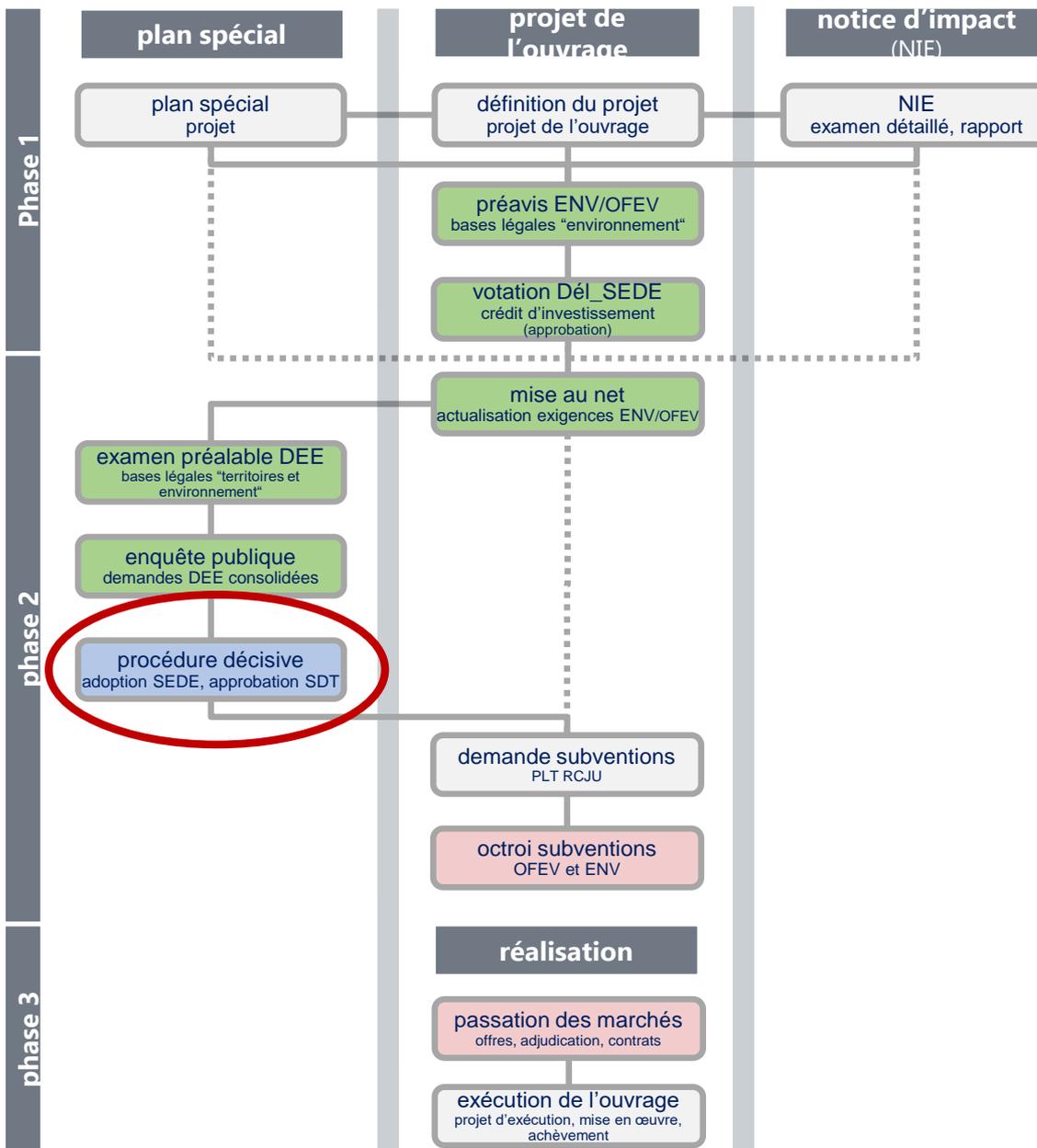
PROFIL KM 37.853



## Financement

construction ligne/digue protection STEP	230 000
aménagement cours d'eau	320 000
planification et réalisation techniques	85 000
diverses autres prestations <sup>1</sup>	35 000
réserve	65 000
TVA	55 000
<b>crédit d'investissement</b>	<b>790 000</b>
Montants préfinancés <sup>2</sup>	80 000
<b>dépenses totales</b>	<b>870 000</b>
subventions escomptées <sup>3</sup> CH + JU	435 000
<b>participations de tiers<sup>4</sup></b>	<b>75 000</b>
montants préfinancés <sup>5</sup>	80 000
<b>charge restante SEDE</b>	<b>280 000</b>

<sup>4</sup> Les aides financières proviennent de l'ECA Jura, de Soyhières et de Courroux  
(par son Arrondissement des digues ; CHF 40 000)



## synthèse des procédures

- Préavis positif ✓  
*Office de l'Environnement (ENV)*
- Crédit libéré ✓  
*Assemblée des délégués du SEDE*
- Dossier actualisé ✓
- Examen préalable ✓  
*Service du Développement Territorial (SDT)*
- Enquête publique ✓  
*sans opposition à Courroux*

## Décision du jour

- adopter le plan spécial "Birse STEP SEDE"  
*sur le territoire de Courroux*

## Un Plan Spécial, c'est quoi ?

Le Plan Spécial est un document juridique destiné à la population

→ il est contraignant pour toutes les décisions du territoire

son adoption par l'AC, puis son approbation par la RCJU

→ permettent la réalisation du projet

### son contenu se limite à

- un périmètre déterminé
- un plan
- des prescriptions réglementaires

### ses dispositions principales sont

- eaux et rives protégées dans un périmètre réservé (PRE)
- végétation pas recouverte, débroussaillée ou détruite
- pas de labour, ni d'**engrais** (ou autres produits phytosanitaires)
- que des **essences locales** (lutter contre les plantes envahissantes).

# Résumé

L'aménagement de la Birse, toute proche de la STEP, a pour but de protéger nos précieuses installations des dommages potentiels (biens, personnes et autres accidents majeurs à l'environnement).

De tels risques pourraient survenir en cas de crues rares (100 ans) à très rares (300 ans).

La montée des eaux et les inondations occasionnées seraient la cause des dégâts.

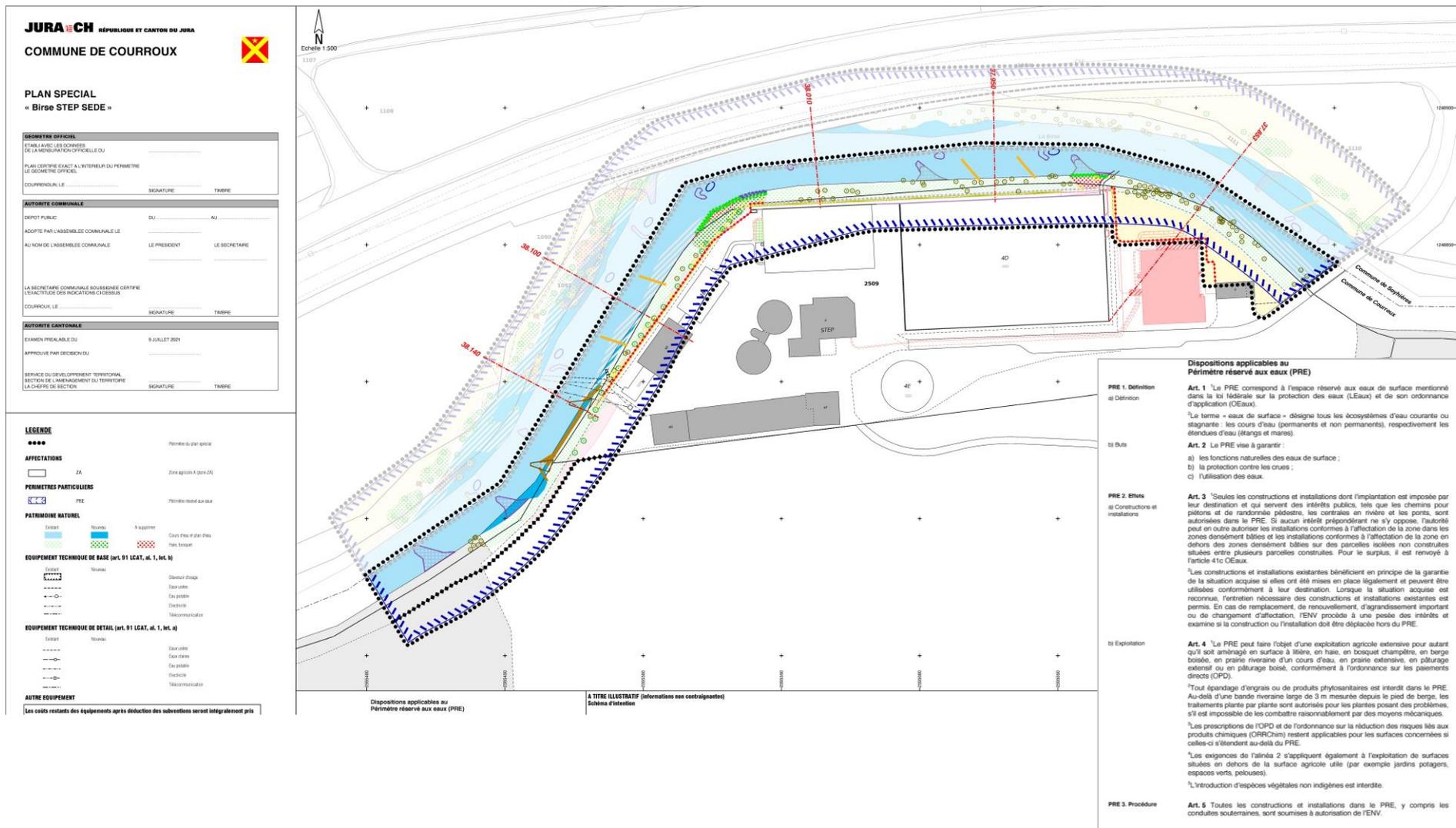
Les dommages les plus élevés pourraient se monter à quelques dizaines de millions de francs.

L'ajout d'une "microstation" (étape de traitement supplémentaire en cours) va permettre d'optimiser l'efficacité la STEP et de réduire sensiblement les rejets des micropolluants dans la Birse.

Le SEDE fait ainsi partie, en Suisse, des acteurs pionniers en matière de protection des eaux.

# Adoption du Plan Spécial "Birse STEP SEDE"

## Assemblée communale de Courroux - 13.12.2021



La décision vous appartient ...

# Vive la Birse !

# Merci de votre attention